

**MINISTERE DE TRANSPORT
OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS**

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 02 /2017

**APPEL D'OFFRES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE
REFECTION ET DE REMISE EN ETAT DU POSTE A QUAI N° 2 DU
PORT DE LA GOULETTE**

L'Office de la Marine Marchande et des Ports (O.M.M.P) se propose de lancer un appel d'offres national pour la réalisation des travaux de réfection et de remise en état du poste à quai N° 2 du Port de La Goulette.

Les candidats intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer le dossier d'appel d'offres, tous les jours ouvrables, dès la parution de cet avis, auprès du :

*Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés
- Bâtiment Administratif 2060 - La Goulette
Tél. 71 735300 – Fax 71 735812*

et ce, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **cinquante (50) dinars** par versement au compte de l'OMMP N° **03003038011500450394** à la Banque Nationale Agricole, Agence de la Gare maritime - La Goulette et contre un bon de versement de la dite somme provenant de la BNA.

Sous peine de rejet, les offres doivent être présentées conformément à l'article (9) des conditions d'appel d'offres et devront parvenir sous pli fermés et scellés, par voie postale recommandée ou par rapid-poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'O.M.M.P au plus tard le **jeudi 16 février 2017 à 11H00** au nom de :

*Monsieur Le Président Directeur Général
de l'Office de la Marine Marchande et des Ports*

à l'adresse suivante :

*Office de la Marine Marchande et des Ports
Bâtiment Administratif 2060 - La Goulette*

Le cachet du bureau d'ordre central de l'O.M.M.P fait foi.

Les participants ayant retiré le cahier des charges sont invités à la séance d'ouverture publique des plis techniques et financières, et ce, le **jeudi 16 février 2017 à 15H00**, au secrétariat permanent de la commission des marchés – bâtiment annexe – 1^{ier} étage.

L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

« A NE PAS OUVRIR, APPEL D'OFFRES N°02/2017

**APPEL D'OFFRES NATIONAL POUR LA REALISATION DES
TRAVAUX DE REFECTION ET DE REMISE EN ETAT DU POSTE A
QUAI N° 2 DU PORT DE LA GOULETTE**

L'enveloppe extérieure doit contenir obligatoirement les pièces suivantes :

A- Les documents administratifs et cautionnement provisoire :

1. Un cautionnement provisoire ou une caution bancaire d'un montant de **trente mille (30.000,000) Dinars**. Les chèques ne sont pas acceptés.
2. Une fiche de renseignements généraux.
3. l'attestation de situation fiscale.
4. Copie certifiée conforme à l'original du certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale
5. Déclaration sur l'honneur de non influence
6. Un acte de groupement dans le cas d'intervention sous forme de groupement.
7. La liste des sous traitants éventuels
8. L'original du cahier des charges volume 1 (C.C.A.O. + C.C.A.P. + C.C.T.P.) et le volume 3 (dossier de plan) avec date, signature et cachet du soumissionnaire.
9. Original de l'extrait d'inscription du soumissionnaire au registre de commerce.

B – Enveloppe A : L'offre technique :

L'offre technique doit contenir les pièces suivantes :

1. Liste des références réalisées par le soumissionnaire avec les pièces justificatives nécessaires.
2. Liste du personnel clé que le soumissionnaire compte affecter pour l'exécution des travaux.
3. Copies des diplômes ainsi que les CVs originaux de chacun du personnel clé que le soumissionnaire compte affecter pour la réalisation des travaux.
4. Engagement sur l'honneur que le soumissionnaire affectera sur chantier tout le matériel nécessaire à la bonne exécution des travaux
5. Planning des travaux.
6. Copie certifiée conforme à l'original de l'agrément de l'entreprise:
 - Activité « T-M : Travaux Maritimes - Entreprise Générale » catégorie 4 ou plus,
7. Copie certifiée conforme à l'original de l'agrément de chaque sous-traitant.

C- Enveloppe B : L'offre financière :

Elle est composée des documents originaux suivants dûment complétés par la proposition du soumissionnaire avec date, cachet et signature :

1. Soumission ;
2. Bordereaux des prix
3. Détail estimatifs ;
4. Sous détail des prix

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **cent vingt (120) jours** à compter du lendemain de la date limite de la réception des offres.

Toute offre parvenue à l'Office de la Marine Marchande et des Ports après la date limite sus mentionnée sera considérée comme nulle et non avenue, de même qu'il ne sera pas tenu compte de toute offre non conforme aux clauses et conditions du dossier d'appel d'offres et de l'avis d'appel d'offres.